



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Preissac :

CONSIDÉRANT qu'à la date de publication du présent avis, notre région se trouve au palier d'alerte 1 (zone verte) et que les mesures en vigueur permettent la présence du public lors des séances du conseil si les mesures sanitaires (2 mètres) sont respectées;

PRENEZ AVIS QUE la séance régulière de l'assemblée de la Municipalité de Preissac qui aura lieu le **14 juin 2021 à 19h30, au Centre récréatif situé au 16, rue des Rapides, Preissac, sera tenue en présence du public.** Veuillez noter que les mesures sanitaires pour limiter la propagation de la COVID-19 (lavage des mains, port du masque, distanciation) demeurent en vigueur.

Période de questions du public par courriel ou par la poste.

Les citoyens pourront également transmettre leurs questions, par écrit, portant sur l'ordre du jour de la séance ou pour tout dossier sous la responsabilité de la Municipalité, par courriel, à l'adresse direction@preissac.com ou par la poste, à Municipalité de Preissac, Direction générale, 6, rue des Rapides, Preissac (Québec) J0Y 2E0.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (voir dans *Ordres du jour* ici : <https://preissac.com/proces-verbaux>) le vendredi précédent la réunion et les citoyens auront jusqu'à 16h la veille de la séance pour transmettre leurs questions. Les questions écrites seront adressées aux élus à la période de questions. Les citoyens recevront la réponse à leur question au lendemain de la séance, par écrit.

Donné à Preissac ce 8^e jour de juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour de juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier
